



4

Les réformes du travail au Mexique et les négociations commerciales internationales: de l'Accord de libre-échange nord-américain à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique

par Graciela Bensusán*

Résumé

- Les négociations de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) ont stimulé une profonde réforme de la réglementation du travail mexicaine. Ces négociations ont joué un rôle essentiel pour surmonter les résistances internes et faciliter la transition vers la nouvelle réglementation en apportant leur appui aux initiatives réformatrices des acteurs politiques nationaux.
- L'ACEUM contient des éléments novateurs relatifs au travail. Il s'agit par exemple de règles salariales pour l'industrie automobile, qui figurent dans le chapitre de l'accord sur les règles d'origine. De plus, une annexe vient renforcer les droits syndicaux au Mexique. Par ailleurs, un Mécanisme de réaction rapide applicable à des installations particulières a été mis en place pour traiter les litiges relatifs à la liberté syndicale et au droit de négociation collective.
- Dans le présent chapitre, l'analyse indique que les changements générés par l'ACEUM et ses négociations commerciales ont le potentiel de renforcer les droits collectifs des travailleurs au Mexique. Toutefois, la pleine réalisation de ce potentiel demandera des efforts supplémentaires, tels que la mise en œuvre de mesures par le gouvernement national et le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Contexte et introduction

Le présent chapitre examine les composantes liées au travail de l'ACEUM et leur rôle dans la nette évolution des institutions du marché du travail au Mexique ces dernières années. Les exportations du Mexique vers les États-Unis ont augmenté de 7 pour cent en moyenne annuelle dans le cadre de l'accord antérieur à l'ACEUM, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et le Mexique est devenu en 2018 le quatrième exportateur mondial de produits de l'industrie automobile. Cependant, malgré l'accord sur le travail négocié parallèlement à l'ALENA, les conditions de travail ne s'étaient pas franchement améliorées.

La transition de l'ALENA vers l'ACEUM, qui est en vigueur depuis 2020, a accéléré la transformation des institutions du marché du travail au Mexique. Ce chapitre retrace la dynamique entourant les négociations de l'accord et montre comment elle a stimulé la réforme et encouragé les efforts d'acteurs politiques nationaux en ce sens. Il examine ensuite les dispositions de l'accord relatives au travail, notamment le Mécanisme novateur de réaction rapide, et démontre comment celui-ci a contribué à résoudre les problèmes de droits collectifs du travail dans le pays jusqu'à présent.

Question de recherche et méthodologie

Le chapitre analyse le rôle de l'ACEUM et des négociations commerciales connexes dans les réformes des institutions du marché du travail au Mexique. Pour ce faire, il s'appuie sur des recherches documentaires et des archives, dont des sources telles que des articles de presse, des registres officiels et des évaluations écrites réalisées par des entités nationales et extérieures chargées de contrôler la mise en œuvre des réformes du travail.

Résultats et considérations politiques

Les négociations de l'ACEUM et la nouvelle réglementation du travail au Mexique

Le chapitre montre comment les règles en matière de travail que les États-Unis et le Canada ont imposées au Mexique durant les négociations commerciales de l'ACEUM ont catalysé le changement institutionnel. De telles obligations étaient essentielles pour surmonter l'opposition interne et réduire le coût politique de la mise en œuvre d'une vaste réforme de la réglementation du travail au Mexique. Bien que l'impulsion ait été donnée de l'extérieur, l'orientation générale et les caractéristiques principales n'ont pas été imposées au Mexique. Elles reflètent plutôt les demandes internes exprimées par les syndicats et dans

les nombreuses discussions formelles et informelles entre les syndicalistes, les experts, les législateurs et les négociateurs commerciaux.

La nouvelle réglementation du travail a contribué à une nette évolution des relations professionnelles au Mexique. Elle met notamment l'accent sur une représentation authentique des travailleurs et de leurs organisations dans les négociations collectives, ainsi que sur l'organisation d'élections libres, directes et secrètes dans les processus démocratiques syndicaux. Par ailleurs, la mise en place d'un nouveau système de justice du travail indépendant et la création du Centre fédéral de conciliation et d'enregistrement des travailleurs font partie intégrante de la nouvelle réglementation.

Le cadre juridique de l'ACEUM et les premières expériences pratiques

L'ACEUM se distingue de l'ALENA de plusieurs manières dans son approche des questions liées au travail. L'ACEUM les traite dans un chapitre dédié et non dans un accord parallèle, et les règles pertinentes ont force exécutoire par le biais d'un classique mécanisme de règlement des différends. Le chapitre consacré au travail comprend également une annexe avec des dispositions conçues pour renforcer les principes relatifs à la liberté syndicale et au droit de négociation collective qui avaient été introduits dans la réforme constitutionnelle du Mexique en 2017. De plus, le chapitre consacré aux règles d'origine contient des obligations relatives aux salaires pour ce qui concerne le secteur automobile.

Le Mécanisme de réaction rapide applicable à des installations particulières est une innovation juridique particulière à l'ACEUM. Ce mécanisme prévoit le contrôle accéléré du respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective des travailleurs au niveau des installations. En mai 2023, neuf plaintes avaient été déposées en vertu du Mécanisme, dont huit liées au secteur automobile. Le chapitre fournit une analyse détaillée de trois de ces cas: General Motors, Tridonex et Panasonic. Ces cas démontrent comment le Mécanisme peut effectivement et efficacement répondre aux inquiétudes soulevées par les travailleurs. Ces processus ont contribué à préserver les droits des travailleurs de choisir leurs propres représentants et à garantir que le processus de légitimation des conventions collectives existantes soit correctement mené dans les entreprises concernées.

La voie à suivre

L'analyse de ce chapitre indique que les changements favorisés par le cadre juridique de l'ACEUM et les négociations commerciales connexes ont le potentiel de renforcer la liberté syndicale et le droit de négociation collective au Mexique. Cependant, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour que ce potentiel puisse se concrétiser pleinement. Ils passent notamment par des mesures de soutien à la mise en œuvre de la réforme du travail par le gouvernement national et de renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs. L'application de la nouvelle réglementation du travail est un processus complexe, au cours duquel toutes les parties prenantes doivent s'adapter à de nouveaux modes d'interaction, en mettant l'accent sur le dialogue social. Si elles sont mises en œuvre correctement, ces mesures peuvent contribuer à une répartition plus équitable des avantages de l'intégration commerciale entre les trois parties à l'ACEUM et en Amérique du Nord en général.

* Auteure:

Graciela Bensusán, Université autonome métropolitaine-Xochimilco.



Scanner le code QR ou
cliquer ici pour accéder à
la publication intégrale

Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

E: ebert@ilo.org

© OIT 2023